

Les doctrines de l' "Avenir" en Suisse (1831) d'après un correspondant de Lamennais

Autor(en): **Roussel, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue
d'histoire ecclésiastique suisse**

Band (Jahr): **4 (1910)**

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-119710>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les doctrines de l' « Avenir » en Suisse (1831) d'après un correspondant de Lamennais

Document inédit publié par A. ROUSSEL

Afin de bien comprendre la double lettre du correspondant de Lamennais, il est besoin de se reporter aux circonstances où elle fut écrite. L'*Avenir* poursuivait son éclatante carrière, qui devait être si courte, provoquant de toute part, mais dans les rangs du clergé surtout, des éloges enthousiastes, ou de violentes protestations. Le Gallicanisme, qui était encore une puissance à cette époque, et dont l'*Ami de la Religion et du Roi* était l'organe le plus accrédité, multipliait les dénonciations, les suspicions, les accusations, afin de démonétiser le redoutable champion de l'Ultramontanisme en France, l'abbé Félicité de Lamennais.

Une pléiade de jeunes talents entourait le chef et combattait, sous sa direction, le bon combat. Qu'il me suffise de citer Lacordaire, Gerbet, Salinis, de Coux, Montalembert, Harel du Tancrel, etc.

Lamennais avait des correspondants partout un peu ; ils se recrutaient dans tous les rangs de la société. Il était disposé à recueillir avec reconnaissance les renseignements qu'on lui donnait, à écouter, dans la mesure qu'il jugeait utile, les conseils qu'on lui prodiguait, cherchant à s'éclairer sur la situation des esprits et surveillant les progrès du mouvement d'opinion qu'il créait par ses publications incessantes et retentissantes. La lettre qu'on va lire dut l'intéresser par les détails qu'il y trouvait sur la situation réciproque de ses amis et de ses adversaires en Suisse. Sans se laisser rebuter par le style un peu fruste de son correspondant, il tint compte de ses indications et garda toujours ce document dans ses archives personnelles où je l'ai retrouvé soigneusement épinglé. Voilà ce qui en fait l'intérêt. Je prie le lecteur de passer

condamnation sur les gaucheries de style de l'abbé Favre, et de ne pas, sous ce rapport du moins, se montrer plus délicat, plus difficile que Lamennais lui-même.

Lettre confidentielle

Nernier, le 3 juillet 1831.

Monsieur l'Abbé,

J'ai l'inouïe satisfaction de vous faire passer ce bon en faveur des Irlandais sur lesquels nous avons versé des larmes. Cette petite offrande est le résultat d'une collecte que j'ai annoncée dans un entretien, le jour d'un dimanche où je fus appelé à remplacer le curé d'une paroisse voisine, et plus encore de la lecture faite, dans une réunion ecclésiastique de prêtres des bords du Léman, des articles sur l'Irlande. Je saisis cette occasion pour vous demander si on ne pourrait pas, lorsque votre feuille contient un appel à la charité catholique, acquitter quelques messes à votre décharge ou à l'intention de personnes à vous connues. Dans ce cas vous appliqueriez les rétributions à la bonne œuvre annoncée par la feuille, après qu'on vous aurait annoncé le nombre des messes dont on se serait chargé, ce qui aurait lieu au moins dans la huitaine.

J'oserais encore vous prier, si c'est possible, bien entendu, de faire tenir à l'adresse ci-incluse, la feuille du 16 février qui ne nous a point été expédiée, par défaut d'exactitude à remarquer les dates, je pense. Je désirerais vivement que celle du 26 de novembre eût accompagnée sa sœur du 25 que j'ai reçue par une heureuse exception. Je voudrais bien avoir le droit de demander celles du 24 février et du 12 juin qui ont été égarées par la faute de nos commissionnaires et de mes coabonnés.

Ne soyez pas surpris qu'un fondateur d'école, à l'instar, autant que possible, de celle de M. Lacordaire ¹, se montre si attaché à vos feuilles, c'est que je les fais relier et m'en nourris, ainsi que plusieurs personnes, au point que nous pouvons déjà imiter ce que font, dans la Bretagne, les lecteurs de *L'Avenir* ², comme nous l'a annoncé une de vos feuilles. Ce n'est pas tout : un libéral renforcé, si je puis employer ce terme, a été si enchanté

¹ Lacordaire, avec Montalembert et de Caux, avait ouvert, quelques mois auparavant, rue des Beaux-Arts, n° 3, à Paris, une école libre *secondaire*. Au nom de la loi du 11 floréal, an X (1^{er} mai 1802), qui exigeait, outre le diplôme universitaire, l'autorisation du gouvernement, les trois inculpés furent cités à comparaître devant la Chambre des appels de police correctionnelle ; puis, M. de Montalembert étant devenu pair de France par la mort de son père, arrivée le 22 juin, devant la Chambre des Pairs qui les condamna, le 20 septembre, à 100 fr. d'amende chacun et aux frais du procès, comme coupables « d'avoir essayé de corrompre la jeunesse, en l'associant à un acte illégal ». On sait le superbe discours prononcé par Lacordaire dans cette circonstance.

² *L'Avenir*, qui ne dura guère qu'un an (octobre 1830-novembre 1831), exerça une influence considérable sur le monde catholique, grâce au prestige de son fondateur qui sut s'entourer de collaborateurs de valeur, dont les principaux furent, je le répète, Lacordaire, Montalembert et Gerbet.

de la part que je lui ai faite des doctrines de l'*Avenir* et du procès, qu'il m'a fait un cadeau peu modique en gypse et en briques, pour l'intérieur de notre modeste académie catholique.

J'aurais mille anecdotes à vous transmettre sur la lutte qu'a engagée, dans ces contrées, le journal de l'*Avenir* que j'y ai introduit, au mécontentement assez visible des personnes qualifiées qui en ont connaissance, et à l'insu de plusieurs autres devant qui ce serait pour moi un crime de lèse-majesté, s'il venait à leur connaissance que l'*Avenir* passe le Léman pour venir chez le régent de l'école chrétienne et *libre* de cette paroisse.

J'ai l'honneur de vous présenter l'assurance de mon profond respect (et de celui de notre curé qui pense comme vous), ainsi que du zèle religieux et empressé que je mettrai à faire prier nos élèves pour les fondateurs de l'*Avenir* et le triomphe des libertés *saintes* et catholiques.

Votre très humble serviteur,

FAVRE FERDINAND, *prêtre-régent*.

Adresse : M. l'abbé Favre, Régent, à Nernier, près Nyon, Suisse, canton de Vaud.

Autre lettre non confidentielle

Des bords du Léman, le 3 juillet 1831.

Monsieur,

Je lis aussi l'*Avenir*, grâce aux rédacteurs du *Mémorial catholique*¹ dont la lecture sérieuse m'a introduit ou plutôt initié à vos doctrines, si tant est cependant que j'ose me flatter de les comprendre. Vous en jugerez, Monsieur, par cette lettre que je vous prierais d'insérer dans votre feuille, si vous le jugez à propos.

Je commencerai par cette observation que l'on connaît mieux quelquefois par la conversation que par les écrits publics, les sentiments de ses adversaires en matière de doctrines. Voilà pourquoi je m'imagine que peut-être vous ne dédaignerez pas d'accueillir les réflexions que j'ai l'honneur de vous soumettre.

J'ai lu assez d'articles de la *Gazette de France*, de la *Quotidienne* et des écrits de M. Picot², sans avoir jamais été abonné à ces feuilles-là, pour connaître quelle était, sous quelques rapports, la divergence de leurs opinions d'avec vos doctrines ; mais la conversation m'en a appris, je crois, un peu plus que n'auraient fait de longues séances en cabinet, sur la croyance des adversaires, sur les motifs dont ils cherchent à l'appuyer, sur leurs espérances, leurs désirs et leurs craintes.

¹ Le *Mémorial catholique*, qui venait de disparaître pour céder la place à l'*Avenir*, avait été fondé en 1824. Lamennais fut l'un de ses principaux rédacteurs.

² La *Gazette de France* et la *Quotidienne* étaient les principaux organes de la monarchie légitime. L'abbé Picot dirigeait l'*Ami de la Religion et du Roi*, qui, à partir de la Révolution de Juillet, ne fut plus que l'*Ami de la Religion*. Lamennais comptait Picot parmi ses adversaires les plus irréductibles.

Dans ces conversations on a fait figurer, tantôt M. de Lamennais, l'*Avenir*, tantôt les Belges avec les Polonais. Aujourd'hui, c'était la liberté de la presse, la légitimité, la *Sainte-Alliance*. Demain, ce sera la souveraineté du peuple. Tout, voire même les libertés gallicanes, a été mis sur le tapis. Toutes ces hautes questions, qui paraissent renfermées dans une ou deux tout au plus, croiriez-vous que chacun les veut décider avec autorité ?

Depuis quelques années, j'ai vu d'assez près des sommités à glands, des chambellans, des comtes, des généraux en retraite (royalistes, républicains), des industriels de tous les étages, des hommes de l'extrême-droite et ceux de l'extrême-gauche, de ceux du juste milieu, des capitaines poussés, d'un côté, par la pension, et retenus, d'un autre, par l'*honneur*. J'ai vu des libraires, placés à une distance infinie par la religion, les opinions, les affections et l'instruction, des ecclésiastiques de la Confédération, de la France et de la Savoie, partagés sur tous les échelons qui séparent celui qui porte la mitre et celui qui enseigne l'a, b, c.

Citons encore des avocats non médiocres, des pharmaciens, des membres du corps judiciaire, des membres du conseil souverain, d'une assemblée constituante, des magistrats de ville, à nomination royale, et des magistrats de petites communes, des professeurs de théologie, de philosophie et des régens d'école lancastérienne¹, des élèves sortis des écoles des RR. PP. Jésuites et de ceux sortis de l'Université, devenus maîtres à leur tour. Nous avons vu aussi des pèlerins qui avaient séjourné à Rome et qui furent chargés à Paris de prendre, dans la capitale du monde catholique, le vent des jugements que l'on portait sur M. de L(amennais), et des chances qu'il avait pour la barrette²..... (*sic*), qui retournaient à Paris, des émigrés de 1830, des exilés d'Italie, de France, etc. Bref, j'ai vu des personnes de bien des couleurs, et en religion et en politique. J'ai plus cherché à écouter qu'à

¹ Les écoles dites lancastériennes, du nom de leur fondateur, Joseph Lancaster (1771-1838), préconisaient l'enseignement mutuel qui eut longtemps une grande vogue. L'éminent pédagogue fribourgeois, le P. Girard, fut partisan de ce système. Lamennais, au contraire, le combattait ainsi que son frère Jean qui venait de fonder l'Institut des Frères de Ploërmel. Aujourd'hui le système lancastérien est tombé dans un absolu discrédit. On a reconnu que si le meilleur moyen d'apprendre est d'enseigner, il est nécessaire, avant d'enseigner avec fruit, de savoir beaucoup et de bien savoir.

² S'il faut en croire Forgues (*Correspondance, Notes et Souvenirs*, 1^{re} édition, tome I, p. XL, XLVI et suiv.) et Blaize (*Essai biographique sur M. F. de Lamennais*, p. 101) Léon XII aurait eu l'intention de revêtir de la pourpre l'auteur de l'*Essai*, à la condition qu'il se fixât à Rome : Lamennais n'aurait pas cru devoir accepter ; sa place, suivant lui, étant dans son pays, en France, non ailleurs. Dix ans plus tard, en 1834, Grégoire XVI lui aurait renouvelé, sans plus de succès d'ailleurs, la même proposition. Lamennais écrivait, le 3ⁱ janvier 1834, à son ami Marion : « On a noué à Rome des intrigues pour m'y attirer et m'y clore la bouche avec je ne sais quoi. » M. de la Villerabel qui publie cette lettre (*Confidences de La Mennais*, p. 100) dit en note : « Allusion au chapeau de cardinal que le Saint-Siège avait songé à donner à Lamennais, comme gage de paix. » D'autre part, l'illustre écrivain mandait, cinq jours auparavant, à M^{me} de Senfft : « Je sais que plusieurs personnes cherchent à m'attirer à Rome et travaillent dans ce sens. Or, ma résolution irrévo-

parler moi-même ; mon plan bien prononcé était de découvrir la couleur des esprits, leur force pour se mettre en lutte, leur manière de juger ce qui se passait dans le monde moins administratif même, etc. Quelque fois je ne réussissais pas, d'autres fois je ne réussissais que trop, par exemple lorsqu'on me prenait pour un Jésuite, ou qu'on me traitait comme si on m'eût pris pour tel.

Après avoir bien réfléchi sur ce que j'avais entendu, je crois pouvoir ainsi classer les sentiments par rapport aux doctrines que vous combattez :

I. Il y a déjà quelques personnes fort attachées aux doctrines de l'*Avenir*. Dans cette classe, ce sont ceux qui aiment les études sérieuses et appliquées qui s'y montrent plus dévoués. Dès les premiers jours, ce corps d'élite a éprouvé une défection de la part de quelques personnes qui n'ont pas tardé à être remplacées, non sous le rapport de tous les genres de mérites.

II. Je mets au second rang la classe opposée, infiniment plus nombreuse, composée de personnes qui ne lisent pas l'*Avenir*, mais la *Quotidienne*, la *Gazette*, l'*Ami de la Religion*, le *Journal des campagnes*, et quoi encore ?

Nous leur adjoindrons tous ceux qui, sans raisonner leur opinion politique, ou tenant obstinément à des principes donnés dans la famille, dans l'école (au catéchisme), obéissent sous ce rapport à l'autorité de personnes dont l'opinion fait pour eux la loi, et condamnent l'*Avenir* sans le connaître.

Je dis *sans le connaître*. En effet, c'est ne pas connaître un journal de cette force que de n'en pouvoir citer que quelques lambeaux, disons quelques titres : suppression du budget, liberté de la presse ; ou quelques mots, *sainte révolution*, *glorieuse révolution*, etc.

Je ne vous dissimulerai pas qu'il y a, dans la classe de ces opposants, des personnes distinguées par leurs connaissances, leur attachement à la foi catholique et par toutes les qualités qui portent à désirer leur conquête à l'uniformité de principes. Si je ne me trompe pas, ce qui les tient si éloignées de vos doctrines, c'est qu'elles les confondent avec celles de Rousseau. Il n'y a guère que l'intention des rédacteurs de l'*Avenir* qui soit à l'abri de leurs attaques ¹.

La conduite des chrétiens pendant les premiers siècles.

Le fameux passage de l'apologie de saint Julien ² sur les forces des chrétiens, en immense majorité.

L'identité, reconnue même par vous, du principe de la première révolution et de celle-ci. (*Avenir de la Société*, 28 et 29 juin.)

La distinction, plus que futile, en libéraux modernes et libéraux de Voltaire. Le serment qu'ont fait les habitants des loges contre l'autel et les trônes.

cable est de ne jamais aller à Rome ; de ne jamais accepter d'elle quoi que ce soit, sans exception. » (*Forgues, nouv. éd.*, II, 351, 355.)

¹ Lamennais, au point de vue littéraire, était de l'école de Rousseau ; mais, à l'époque où nous sommes arrivés, il répudiait toujours ses doctrines qu'il stigmatisait si vigoureusement dans l'*Essai*. Il deviendra son disciple le jour où il sera acquis à la démagogie, pas auparavant.

² C'est saint Justin que Favre veut dire.

La liaison qui existe entre la révolution de Juillet et celle des Etats du Pape, etc., et nous force à ne voir en tout cela qu'une œuvre absolument unique, dirigée par les ennemis du Christ.

L'impossibilité de déposséder la fraction du libéralisme qui porte le sceptre, pour faire régner celle qui est menée. Le déluge des mauvais livres qui continuera (*la presse libre*) d'étouffer le reste des germes précieux de foi et de bonnes doctrines que cherchent à féconder les rédacteurs de l'*Avenir*.

La certitude qu'auront les démagogues de faire croire aux masses que l'autorité a cessé d'exister (*l'amissibilité* en étant passée en dogme). L'impossibilité, par conséquent, d'assurer le repos et le bon ordre, de maintenir dans l'obéissance les peuples chez qui aura prévalu le dogme qu'une révolte peut être légitime.

L'alliance par laquelle vous tendez la main aux jeunes libéraux dont l'immense majorité, c'est patent, est au moins indifférente en matière religieuse.

La folie qu'il y aurait, par conséquent, à fonder son espérance sur eux, puisqu'il n'y a rien à attendre là où *le pouls a cessé de battre*.

Une grande fraction du catholicisme, retenue en arrière du mouvement par les rédacteurs des journaux opposants. Vingt-cinq millions (de) catholiques que l'on fait sonner bien haut et qui se réduiront à quelques millions, quand il s'agira de s'associer.

La singularité de principes qui sont toujours nouveaux et ne seront jamais confirmés par le Saint-Siège, *qui se gardera bien de prononcer*.

Le paradoxe de théories qui ne peuvent soutenir l'expérience et qui ne peuvent se réaliser, ni chez les Etats constitués catholiquement, parce que ni les peuples, ni les souverains n'ont assez d'amour pour le Saint-Siège, ni chez les autres où la raison individuelle est règle en droit et en fait. Nous n'avons pas, peut-être, une idée exacte d'un Etat constitué catholiquement, pour lequel nous avons vu qu'il suffisait que la religion catholique fût professée par les gouvernants et les gouvernés, sans autre condition.

La prophétie annonçant la presque extinction de la foi sur la terre, à l'approche des derniers jours, rapprochée par l'observation de ce que tous les jours on nous raconte et de ce que nous voyons en fait d'incrédulité, d'indifférence.

L'absence de toute opinion publique sur ses devoirs envers la société qui présente dans la nation l'image d'autant d'animaux qu'il faudra renfermer dans des cages de fer.

Tels sont à peu près les arguments sur lesquels se fondent ceux de la seconde classe qui ne repoussent pas la discussion et qui, quoiqu'en assez petit nombre, ne laissent pas d'être tout autant de centres autour desquels se groupent ceux *qui ne discutent pas*.

Pour ceux-ci, il fait beau les entendre quelquefois. Selon eux, M. de Lamennais est un Janséniste (plus d'une dame, respectables d'ailleurs, me l'ont dit de bonne foi). Le père Ventura l'a mis hors de combat. Il est partisan de *toutes* les révolutions. Son journal est défendu ¹. Il a peu de parti-

¹ *Défendu*, c'est-à-dire que la lecture en est interdite.

sans. Il ne se soutiendra pas. M. de La Mennais a lutté avec son Archevêque! Il combat l'autorité royale, *base* de l'ordre social, & tc. (Risum teneatis amici.)

On nous dit encore que son journal est inintelligible pour la totalité des masses, sans attrait pour ceux qui en pourraient comprendre quelque chose. En effet,

III. Il est une troisième classe de personnes qui ne peuvent souffrir qu'on en parle. Ce n'est pas par paresse d'esprit. Causer sont leurs délices, et quand quelqu'un *parle* en leur présence, c'est pour eux un tour de force, en fait d'attention réelle ou feinte, s'ils sont obligés à quelques minutes de silence.

Je ne vous parlerai pas de ces esprits bouillonnant de colère que le seul mot de charte ou de liberté met en convulsions, et pour qui ces mots sur les lèvres d'un prêtre sont un sacrilège ; ni de ceux qui me paraissent ne lire l'*Avenir* que pour embellir leur mémoire de quelques lambeaux des articles violents que la feuille renferme contre les oppresseurs de l'intelligence et les violateurs couronnés des droits de la Sainte Eglise Romaine.

Il me paraît donc que quelques articles où votre plume aurait accumulé des preuves fortes et au niveau des intelligences médiocres,

De la distinction des libéraux que les légitimistes regardent en masse et catégoriquement comme des ennemis de la religion et du bon ordre ;

De la proximité d'un temps où la fraction du libéralisme, héritière des doctrines du XVIII^{me} siècle, aura cessé de mener le parti (faxit Deus!) et où l'élément généreux de cette portion des esprits sera combiné avec le catholicisme pour base ;

Il me paraît, dis-je, que ces articles feraient dans la lutte amicale et chrétienne que vos lecteurs soutiennent, un avantage qui ne serait pas peu considérable.

Mais comme les défenseurs les plus redoutables, à mon avis, des doctrines antilibérales sont ceux-là mêmes que la lecture du *Mémorial catholique* a pénétrés, contre les Gallicans et les francs-maçons, de toute l'horreur que le cœur humain peut concevoir, ce serait une affaire décisive que vous missiez en évidence la connexion logique, si elle existe, des erreurs renfermées dans la partie religieuse et dans la partie politique de la déclaration de 1682. Si jamais il est constaté qu'un bon esprit, un esprit logique ne peut pas être antilibéral et ultramontain, tout à la fois, *causa finita erit*.

Nous désirerions vivement aussi que MM. les rédacteurs ne craignent point de répéter de temps en temps, non pas en mêmes termes, mais par des preuves nouvelles, ou par les mêmes présentées avec variété que leur doctrine n'est point celle de Rousseau, qu'il y a entre la doctrine de Jean-Jacques et celle des légitimistes absolument contraire, une troisième doctrine qui n'est ni l'une ni l'autre, c'est-à-dire, celle de la légitimité, comme l'entendait Fénelon, et qui se combine merveilleusement avec les idées libérales et dont le résultat serait un ordre de choses où régneraient ensemble la plus grande stabilité et la plus grande liberté possibles.

C'est cette dernière assertion qui révolte davantage nos adversaires. C'est leur doctrine à eux qui sauve les peuples de l'anarchie, sans les soumettre au joug de l'homme. Jamais, selon eux, l'Eglise n'enseigna autre-

ment. Et je puis assurer que l'*Eglise depuis longtemps* n'enseigna pas autrement sur ces bords, si on doit appeler enseignement de l'Eglise, celui que la Sorbonne, de *sainte et catholique mémoire*, a fait déborder bien au delà du Jura et du Rhône.

A l'égard des Polonais, vous saurez qu'un grand nombre de personnes foncièrement catholiques sont plus qu'étonnées de voir des prêtres défendre leur cause. J'en connais qui sont respectables à bien des égards, et qui sont catholiquement libéraux *in petto*, en germe, par une inclination qu'ils combattent quand ils viennent à considérer le sol qui devrait donner une expansion inouïe et contraire à leurs sentiments. Transportés sur les bords de la Vistule, il y a un scrupule, c'est pour eux un point de conscience qui les force au douloureux supplice de fermer leur cœur à la compassion et de tenir pour les Russes !!! parce qu'elles ne peuvent se défaire de la persuasion que le jacobinisme conçoit, enfante, élève et fait servir à ses vues toutes les révolutions, et en particulier celle de la Pologne. Nous osons donc vous exposer le désir où nous sommes de voir dans les colonnes de votre feuille quelques documents sur l'oppression des Russes qui mettent vos lecteurs en paix, comme a fait la pièce de M. de Potter ¹, relativement à la Belgique. Après de semblables pièces, il faut fermer les yeux à l'évidence des faits et résister à l'impulsion la plus naturelle du cœur, pour ne pas battre des mains.

Me serait-il permis de signaler ici la flétrissure par laquelle on noircit la nation polonaise ?

« Le divorce est fréquent dans la noblesse de cette nation !!!

« Ils meurent tous en désespérés !!!

Je reviens à M. de Lam(ennais) qui dans les *Progrès de la révolution* ² a écrit deux lignes plus que défavorables aux Pères Jésuites. Ce coup fatal n'a pas peu contribué à pousser dans les rangs opposés des personnes fort judicieuses qui ne savent se l'expliquer.

Enfin je finirai par vous dire qu'une personne de ma connaissance a été presque ébranlée à la lecture d'un ouvrage imprimé pour la seconde fois en 1830 (*Essai sur la nature de l'autorité souveraine*. Chambéry). Je désirerais que vous reproduisissiez dans votre feuille quelque chose des articles de la *Théorie sociale de l'Evangile (Mémemorial catholique)* ³ afin de

¹ de Potter (1786-1859) était un publiciste belge et l'un des correspondants habituels de Lamennais. Forgues, tome II, signale un assez grand nombre de lettres de celui-ci qui lui sont adressées, avec, chaque fois, cette mention : *lettre supprimée*. Je ne sache pas que cette correspondance ait jamais été publiée, à moins que ce ne soit récemment, ce que je n'ai pu vérifier.

² Ce fut en 1829 que Lamennais fit paraître son livre intitulé : *Des Progrès de la Révolution et de la Guerre contre l'Eglise*, qui lui valut l'approbation de tous les catholiques et une condamnation par les tribunaux.

³ Je n'ai aucune indication sur l'ouvrage dont Favre parle ici et qui avait pour titre : *Essai sur la nature de l'autorité souveraine*. Les articles, au nombre de cinq, publiés, en 1829, par le *Mémemorial catholique* sur la *Théorie sociale de l'Evangile*, avaient pour auteur Esslinger, pasteur protestant, alors aumônier d'un régiment suisse, au service de la France. Il se convertit et reçut les ordres en 1832. Esslinger

présenter à vos lecteurs une réfutation solide et lumineuse des arguments que l'auteur a tirés de l'Écriture.

Quant aux raisonnements dont ce même auteur accompagne les citations des saints Pères, nous vous avouerons qu'ils paraissent et qu'ils sont capables de faire impression sur d'autres esprits que des légitimistes purs, parce qu'il est difficile de ne pas voir que Tertullien, saint Augustin, Hilaire et Osius auraient raisonné (ce qui étonnerait après tout) comme Nicolle (dans les *Progrès de la révolution*, ou un autre Janséniste), comme M. Cellérier, pasteur protestant, et oserais-je le dire, comme M. l'abbé Juin dans son discours sur le catholicisme et le protestantisme, page 164.

J'ai remarqué aussi que, dans nos conversations, même de bons esprits ne se conduisent pas assez catholiquement, quand ils discutent, puisque chacun présente son opinion politique comme la meilleure, avec une démonstration de sécurité telle que si on se croyait infaillible.

La raison individuelle est à peu près la seule dont on fasse usage. La conversation met en scène, chez les catholiques, peu d'esprits qui ne (se) servent pas de l'Écriture à la façon de Luther et de Calvin.

Croiriez-vous que des personnes, fort éloignées des doctrines *usées*, trouvent cependant une difficulté en ce que vous, M. l'abbé, qui avez tant parlé en faveur du sens commun, propagiez aujourd'hui des principes que le sens commun repousse, puisqu'il n'y a que des intelligences privilégiées qui s'en nourrissent, *après les avoir comprises*.

Une grossière erreur que nous voudrions voir dissiper consiste, selon nous, à voir dans les questions politiques, des objets purement indifférents et du ressort de l'intelligence particulière, tandis que toute question de ce genre est par là même, aujourd'hui surtout que les débats sont reculés jusqu'aux dernières limites, exclusivement évocable au tribunal de cassation reconnu par les intelligences.

THÉOPHILE DES MARAIS.

1^{er} post-script. Je prends un nom sous forme d'anonyme.

2^{me} Je vous prie aussi de rectifier, retrancher, ajouter, commenter, comme vous jugerez à propos, ce que j'ai l'honneur de vous écrire.

J'avais oublié de vous marquer, dans la première lettre, que mon occupation presque exclusive est de méditer, analyser vos écrits dont je ne possède aucun en propriété. C'est l'*Essai sur l'indifférence* que je rédige en forme de catéchisme, pour mon instruction particulière et celle des élèves qui seront entre mes mains.

FERDINAND FAVRE, *prêtre*.

mourut en 1837, à l'âge de 47 ans, avec la réputation d'un apôtre, doublé d'un érudit. (Cf. Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église*, édit. Letouzey et Ané, tome XII, p. 88 et suiv.)

